

## AVIS SUR LE CHARGEMENT D'HYDROCARBURES (S-4)

---

EN VIGUEUR LE 6 JANVIER 2021

COLONNE I <b>Art. Description</b>	COLONNE II <b>Taux (\$)</b>
1. Permis de procéder au chargement d'hydrocarbures .....	150,00